



L'ÉGALITÉ

de Roubaix - Courcoing

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 66 et Rue Desbrosses, 12, COURCOING.
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
A ROUBAIX, 20, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desbrosses.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

LE BILAN DE L'EX-MUNICIPALITÉ OPPORTUNISTE DE LILLE

Découverte d'un premier déficit de 129,000 francs!

PARTI OUVRIER

Election au Conseil Général

DU 26 JUILLET 1895

Canton Sud-Ouest de Lille

HENRI GHESQUIÈRE

Conseiller Général Invalidé

ADJOINT AU MAIRE DE LILLE

Rédacteur en chef de 'L'Égalité'

BULLETIN DU JOUR

Incohérence.

La séance de jeudi à la Chambre restera connue un modèle d'incohérence gouvernementale. Le ministre n'en sort pas diminué, car ayant toujours été sans autorité et sans prestige, il n'avait rien à perdre et à rien perdre. Né à la faveur du gâchis constitutionnel, s'employant depuis lors à perpétuer ce gâchis, il en est arrivé à ce point que ces maladroites même lui servent puisqu'elles compliquent encore une situation incohérente qui est sa seule raison d'être.

C'est ce qu'ont démontré très habilement le citoyen Jaures et M. Bourgeois qui ont expliqué clairement que les meilleurs les plus dévoués amis du ministère avaient voté contre le paragraphe 2 de l'article 2, sachant très bien vouloir au secret désir du ministre qui voulait — à n'en pas douter le rejet de la réforme fiscale qui était son œuvre.

Il doit être au comble de ses vœux : Majorité pour le rejet de son projet. — Ainsi se résume la séance de jeudi.

La réforme de l'impôt, y compris celui sur la rente, est assurée — on va voter comme d'habitude, les quatre vieilles contributions directes, condamnées régulièrement chaque année au mois d'avril et remises en vigueur non moins régulièrement au mois de juillet suivant.

Le pays retentit de cette comédie et de cette longue discussion sans résultat, c'est que le cabinet de Méline — le ministre-crampon — n'a qu'un but : rester au pouvoir, coûte que coûte, malgré tous les camoufflets. Après avoir répudié solennellement le régime du statu quo, en matière fiscale, il a conclu lui-même à l'abandon de ses propres réformes.

Le pays se demandera, en outre, si la Chambre n'a pas d'autre mission que de répéter les cabinets en détresse, en se faisant la complice de toutes les platitudes et de toutes les compromissions.

Gustave ROBERT.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

RENTES DES TRAVAILLEURS

Un affreux accident s'est produit hier à la Bénédicte de Fécamp. Deux chaudronniers, Victor Barbey et Joseph Michon, étaient occupés à souder avec une lampe à essence le tuyau d'un énorme récipient contenant 14,000 litres, lorsque la lampe dont ils se servaient fit explosion, communiquant le feu à l'alcool contenu dans la foudre.

Une formidable explosion se produisit samedi et le feu éclata dans la fabrique. L'un des ouvriers, Barbey était tombé au fond de la cuve enflammée et l'on retira son cadavre entièrement bouilli. Le malheureux laisse une veuve et trois enfants.

LES ÉLECTIONS A TOULOUSE

Sur conclusions conformes du comité de gouvernement, le conseil de préfecture vient, dans un arrêté longuement motivé, d'ordonner une enquête sur les dernières élections municipales de Toulouse.

MINEURS EN GRÈVE

Les mineurs de Bert ont voté la continuation de la grève à l'unanimité. Une entrevue a eu lieu entre M. Gacou, député de la Pallice, le juge de paix du Donjon et le directeur de la mine, M. Pellissier; mais aucune entente n'a pu s'établir. Les grévistes sont calmes.

A MADAGASCAR

Le *Patrie* publie une longue correspondance de Tananarive, d'après laquelle les

Hovas seraient en pleine insurrection. En voici un passage : « L'insurrection qu'on voulait cacher est complète, entière, la reine la reconquiert elle-même, et les insurrections hovas en lesquels la résidence générale s'obstinaient à ne voir que des vols de bœufs des *Fahavalos* antérieurs, sont au jourd'hui les maîtres réels de la contrée. »

Un officier de la garnison de Tapanarive me disait que de la fenêtre de sa chambre, il voyait la nuit les feux des coups de fusil que les insurgés tiraient à Ambodirahimo, à moins de 15 kilomètres de la ville. Navarin distait de quarante-cinq minutes de la capitale, a été incendié par les insurgés.

J'ai interviewé des travailleurs algériens qui ont fait la campagne et qui vont rentrer en Algérie. Ils ont raconté les incidents de leur dernière campagne contre les rebelles et ont assuré qu'ils ont eu de nombreux blessés et de nombreux officiers tués.

LES SOCIALISTES & LA SICILE

La Chambre, on continue le développement des ordres du jour sur le communisme en Sicile.

M. Turat, au nom des socialistes, développe un long ordre du jour exprimant les desiderata des socialistes en faveur de la Sicile et notamment celui relatif à la liberté d'organisation de la propagande sous toutes les formes.

L'INSURRECTION CRETOISE

Un télégramme d'Athènes : « Les députés crétois réfugiés en Grèce seront embarqués pour la Grèce après que leur sécurité a été garantie par le gouvernement turc, sur la demande des ambassadeurs des puissances à Constantinople. »

VIOLENT ORAGE

Un orage d'une rare violence a éclaté ce matin à 6 heures à Chalon et dans la banlieue. Rue Fèvres des marchands de légumes ont vu leurs marchandises entraînées par le torrent.

A dix heures, une grêle épouvantable s'est abattue sur la ville. Les dégâts sont importants. On signale plusieurs victimes. Un jeune homme de 21 ans, Jean-Marie Pélissier, dont les parents habitent Saint-Christophe-en-Bresse a été tué dans un pré à Ménaud, un propriétaire a eu six vaches tuées en moins de dix minutes.

A Chalon, la véranda du théâtre a été brisée. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

L'eau a pénétré dans les appartements du rez-de-chaussée et dans les magasins. Des arbres ont été renversés. Sur la route de Bourgogne, une femme et un enfant ont été renversés.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

LA SUISSE A L'EXPOSITION

Berne, 10 juillet. Le conseil fédéral suisse a décidé en principe que la Confédération prendrait part à l'Exposition de 1905. Cette décision sera soumise prochainement à la ratification des Chambres fédérales.

RAZ DE MAREE AU JAPON

Londres, 10 juillet. La légation du Japon communique aux journaux une dépêche officielle de Tokio, d'après laquelle le raz de marée qui a suivi le tremblement de terre sur la côte nord-est du Japon le 10 juin, a causé la mort de 27,000 personnes. Il y a eu plus de 25,000 blessés.

LE CHOLÉRA EN EGYPTE

Le Caire, 10 juillet. Il s'est produit hier en Égypte 272 décès causés par le choléra et 377 nouveaux cas.

A Wady-Halfa, dans l'armée égyptienne, il y a eu 4 nouveaux cas et 4 décès et dans l'armée anglaise un nouveau cas et 2 décès. A Alexandrie, il y a eu 1 décès.

EXPOSITION EN AUSTRALIE

Londres, 10 juillet. On télégraphie de Sydney : « Le premier ministre, dans son exposé financier, a annoncé qu'en 1899 une exposition australienne aurait lieu à Sydney, et que tous les produits de la région exposée en 1899 seraient ensuite envoyés à Paris pour figurer à l'Exposition de 1900. »

LA MORT DE M. DE MORÈS

Tunis, 10 juillet. La levée du corps du marquis de Morès a eu lieu hier. Toute la colonie française et la garnison assistaient à cette cérémonie.

Le colonel Cauchez, commandant militaire de Gabès, a pris la parole au nom de l'armée; il a rappelé que le marquis de Morès porta l'uniforme de lieutenant de dragons et se montra digne de l'estime de ses camarades.

M. Payron, trésorier de la Chambre de commerce du Sud, a pris ensuite la parole au nom de la colonie française et le marquis de Puisse, ami de M. de Morès, a remercié au nom de la famille de celui-ci.

Le cercueil, recouvert du drapeau tricolore, a été conduit jusqu'au canot qui l'a porté à bord du Félix Tousseh

LA VÉRITÉ TRIOMPHE

Bien que le régime parlementaire soit trop souvent un régime de mensonge, la vérité a fini par percer même à la Chambre. Au fond, le projet Coehery n'était pas viable, il était une tentative enfantine pour donner une apparence de réforme et un changement incohérent et incohérent qui n'avait de nom dans aucune langue. Et pourtant, de tous les côtés, on s'appliquait à faire un sort à cette informe et boiteuse créature. Nous, socialistes, qui avons horreur d'un rôle purement critique et négatif, qui avons le dédain des questions personnelles et le souci de profonds mouvements qui se poursuivent à travers la médiocrité des individus, nous nous appliquons de bonne foi à chercher dans ce projet informe des raisons de voter. Et, en fait, dans son inconséquence, le ministre avait égaré un crayon de son projet, quelques jeunes socialistes dont la pensée s'élève au-dessus de la pensée qui se soulève l'ait éponanté. Mais, quel à ce moment décisif, la réplique pour tant de sottise a été la plus forte, et notre bon vouloir a défailli à la première rencontre.

Et pendant que le monde parlementaire subit avec une incontestable dignité ces ironies acérées du destin pervers, voici que grandit dans le pays, contre l'impudence et l'hypocrisie parlementaire, la juste colère du peuple. Et une seule question est posée : quel sera l'héritier de ce pouvoir chancelant et ignominieux ? Sera-ce, pour la honte et l'abaissement de la France, la dictature révolutionnaire du prolétariat socialiste ?

Voilà la question posée : il n'en est pas d'autre. M. Waldeck-Rousseau lui-même a proclamé qu'il n'y avait de salut que dans un recours direct et permanent à la nation. Et la nation dira ce que diront les forces organisées qui seront en elle. Voilà pourquoi d'un bout à l'autre du pays nous allons organiser le prolétariat socialiste et révolutionnaire. Que la parole soit à la France, et que le grand souffle de cette parole emporte la paille pourrie du Parlement bourgeois.

dérés, ils affectaient un certain zèle pour le projet Coehery, tant que ce projet leur servait à écarter le projet Doumer. Ils voulaient à l'appel pastoral de M. Méline, se donner l'air de réformer tout notre système fiscal dans l'intérêt des paysans ; mais ils avaient dans l'âme de profonds angouisses. Quoi ! bouleverser ce régime des quatre contributions, qui a abîmé depuis un siècle la bourgeoisie et sa fortune ? Quoi ! toucher même à la Rente, symbole sacré de l'inviolabilité du capital ? C'était là un jeu bien dangereux, une gageure bien compromettante, et on pouvait être bien assuré que la Droite et le Centre ne porteraient pas loin ce fardeau. Je l'avoue : par notre vote négatif sur l'article 2, nous avons aidé nos ennemis à se décharger d'une prétendue réforme qui les accablait.

Nous sommes pleins de miséricorde et nous ne voulons pas les traîner malgré eux à l'autel du sacrifice, tant que nous ne serons pas sûrs que le sacrifice sera décisif et complet. Il ne nous déplait pas de rendre à chacun la sincérité de son âme, la vérité de sa nature. Et les réactionnaires faisant si mal à voir dans leur attitude emprunte de réformateurs, que nous avons rendu volontiers leur rôle classique de réacteurs.

Aussi bien, ils nous ont délicieusement aidés eux-mêmes dans cette opération délicate, et ils quittaient leur masque au moment même où nous le leur enlevions.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juillet

Présidence de M. Henri Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

Après avoir validé les élections de Saint et d'Alberville, la Chambre adopte un projet autorisant la ville de Saint-Omer à contracter un emprunt.

Les Contributions directes

M. Krantz dépose au nom de la commission du budget, son rapport sur le projet de loi relatif aux contributions directes. Il donne lecture de ce rapport et demande d'ajourner la discussion d'un amendement de M. Camille Pelletan tendant à décider que la contribution personnelle mobilière et la contribution des portes et fenêtres seraient à dater du 1er janvier 1897 d'être perçues pour le compte de l'Etat. Il termine en réclamant l'urgence et la discussion immédiate. (Bruit à gauche.)

M. Pelletan. — Vous n'en avez pas le droit, vous violez le règlement.

Le citoyen Rouquet dit qu'il faut ajourner le projet que beaucoup n'ont pas lu. Ce projet, ajoute-t-il, vous l'avez déjà hier dans votre portefeuille. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Nouveaux réclameurs au centre.)

L'urgence est déclarée à mains levées, puis, par 365 voix contre 151, la Chambre ordonne la discussion immédiate.

L'amendement Pelletan

M. Brisson donne lecture de l'amendement Pelletan dont nous parlons plus haut et dont la commission demande l'ajournement de la discussion.

M. Pelletan. — Je m'empêche à l'ajournement. Jamais une Chambre n'a voté l'ajournement sur un amendement sans voter en même temps l'ajournement sur la proposition amendée. Il s'agit de savoir si la Chambre va supprimer le droit d'amendement, c'est-à-dire le premier des droits parlementaires. (Bruit à gauche.)

M. Rouquet dit qu'il faut voter le projet. — Nous ne nous sommes jamais occupés de la discussion et nous persistons dans nos conclusions. (Bruit à gauche.)

Incidents

M. Doumer. — En vérité, on emploie des procédés insultants. On ne peut trouver ainsi le pays. (Violentes réclamations au centre. Vifs applaudissements à gauche.)

M. Brisson. — Je vous invite, monsieur Doumer à ne pas employer de pareils expressions.

M. Doumer. — Je n'ai rien dit d'excessif, les mémoires qu'on ne peut faire croire au pays qu'on s'occupe au mois de novembre prochain des contributions directes pour 1897 qu'on va fixer en ce moment. (Bruit prolongé.)

La gauche et le centre échangent des propos très vifs. M. Rouquet et Lavy sont rappelés à l'ordre.

M. Doumer. — La Chambre ne saurait s'associer à un procédé qui manque de franchise. (Bravos frénétiques à l'extrême gauche. — Clameurs au centre.)

à décider de se réserver la question de la rente ou lui demande aujourd'hui de réserver la question de la contribution personnelle mobilière et des portes et fenêtres.

M. Pelletan. — Je persiste à croire qu'on ne peut pas mettre au vote une proposition de journaux comme celle-ci.

Le citoyen Jaures dit : « Ah ! ah ! citoyens depuis longtemps la Chambre promet des réformes, mais le gouvernement a gardé le pouvoir et se moque des réformes. »

Le citoyen Jaures demande, sur la motion de journaux, la question préalable qui est mise aux voix et repoussée par 321 voix contre 184. Puis par 311 voix contre 241, l'ajournement de l'amendement Pelletan est prononcé.

L'article premier

M. Georges Berry, sur l'article 1er, rappelle l'attention du gouvernement sur les coupes elles font grand tort au petit commerce. Quelle est, se dit-il, l'intention du gouvernement ?

M. Coehery. — La question est en suspens au Sénat et devant la Chambre. Le gouvernement l'étudie avec sollicitude.

Le citoyen Jaures dit : « On ne doit pas faire des propositions qui ne sont que des amendements qui représentent le cabinet précédent, dit-il, avant de proposer la suppression des contributions mobilières et des portes et fenêtres. Le cabinet actuel n'a pas le même engagement, pourquoi ne réalise-t-il pas ses promesses ? (Bruit prolongé.) »

« Les réformes n'aboutissent pas, et l'on ne regrette la fonte des radicaux et les socialistes. Le pays connaît le cabinet. D'ailleurs, si le cabinet n'a pas le courage, pourquoi est-il sur les bancs ? (Bruit à gauche, prolongé.) »

« Antérieurement à un amendement, dit-il, le cabinet se déclare aujourd'hui, il sacrifie ses idées. (Bruit et applaudissements sur les bancs.) »

Ainsi la stabilité des abus a conduit à la stabilité des amendements.

On a même pu chercher les ressources dont on avait besoin, et l'on veut nous acculer aux vacances. La Chambre n'a ni motifs ni prétextes, pour suspendre son travail. Elle dira si elle veut suspendre le travail, ou si elle veut le continuer. (Bruit prolongé.)

M. Doumer. — La responsabilité de l'ordre du jour est sur le gouvernement qui a proposé l'ajournement.

M. Jaures propose de réduire de moitié le taux de la contribution foncière de la petite propriété, celle qui est le propriétaire à moins de 500 francs de revenu. (Bruit prolongé.)

L'amendement de M. Jaures, relatif à la moitié en faveur des contribuables avant au revenu inférieur à 500 francs, les quatre contributions personnelle mobilière, portes et fenêtres, et propriétés non bâties, est repoussé par 315 voix contre 197.

Les deux amendements sont ajournés à demain.

Les derniers articles sont votés et l'ensemble du projet est adopté par 324 voix contre 95. La séance est levée. Séance demain.

AU SÉNAT

Séance du 10 juillet 1895

Présidence de M. Rouhet (président)

La séance est ouverte à 2 h. 10. L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. J. Godin sur la compétence des juges de paix.

M. Herenger. — On ne peut pas discuter une question de cette importance aux derniers jours d'une session. Très bon.

M. Godin, rapporteur. — Il s'agit de mettre les deux Chambres, à même d'étudier ensemble une question qui est à l'étude depuis trente ans. Il est évident que si le projet donne lieu à une discussion, cette discussion ne peut continuer utilement aujourd'hui (Approbation).

L'ajournement est prononcé. Séance demain.

LE PROCÈS LEBAUDY

Paris, 10 juillet

Aujourd'hui est venu dans la Cour, l'appel formé par la Régie dans l'affaire qu'elle avait intentée à MM. Lebaudy frères, raffineurs, pour fraude sur les sucres.

En première instance, M. Lebaudy avait été acquitté. La Cour a purement et simplement confirmé l'arrêt du tribunal de première instance.

Un Bilan Municipal

LA PORTE DE PARIS

Un rapport étonnant contre l'ancien municipalité de Lille. — Le prix d'un monument. — Des socialistes. — Des pillages. — Les comptes.

Hier le Conseil Municipal de Lille a tenu une importante séance dont le sujet a été la lecture du rapport de notre ami Delcassé sur le point de la gestion des travaux de la Porte de Paris.

Le rapport de Delcassé est étonnant pour l'ancien municipalité. Nous avons pu voir qu'il était bon de publier ce rapport, non seulement pour l'éducation des contribuables de Lille, mais aussi pour permettre aux électeurs du Nord et de la Région de s'apercevoir à quel point les diatribes que nos adversaires — socialistes — ont pu faire pendant l'année dernière en ce qui concerne la gestion, seraient irréprochables à l'endroit des administrations ouvrières ou catholiques.

Voici donc le texte complet du rapport de notre ami Delcassé.

Rapport du citoyen Delcassé

Messieurs

Dans votre réunion du 2 juin 1895, vous m'avez chargé sur votre demande de procéder à l'établissement de la situation de la Porte de Paris, et de vous en rendre compte au mois de juillet.

Je vous prie de vouloir bien agréer mes excuses pour ne pas avoir pu vous en rendre compte plus tôt. Je vous prie de vouloir bien agréer mes excuses pour ne pas avoir pu vous en rendre compte plus tôt.

Notre intention était donc de vous présenter un travail d'ensemble ; mais, si nous ne pouvons pas d'urgence le faire, nous nous contenterons au cours de ce rapport de dix dernières années, avec le coût précis de chacun d'eux, d'établir d'autre part, la situation des travaux en cours d'exécution, avec le devis des dépenses nécessaires à leur achèvement, et à indiquer enfin les travaux pour lesquels nous aurons à réserver dans l'avenir les ressources de nos budgets.

Notre intention était donc de vous présenter un travail d'ensemble ; mais, si nous ne pouvons pas d'urgence le faire, nous nous contenterons au cours de ce rapport de dix dernières années, avec le coût précis de chacun d'eux, d'établir d'autre part, la situation des travaux en cours d'exécution, avec le devis des dépenses nécessaires à leur achèvement, et à indiquer enfin les travaux pour lesquels nous aurons à réserver dans l'avenir les ressources de nos budgets.

Les réclamations des créanciers

Dès notre entrée en fonctions, nous avons été assaillis de réclamations pressantes. Les entre-rentiers nous ont écrits — nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.

Nous sommes très surpris de ces réclamations. Les travaux dont il s'agit devaient être payés au fur et à mesure des travaux, et nous demandant le paiement de travaux plus ou moins importants exécutés pour le compte de la Ville, et terminés depuis longtemps déjà.